

Prêt pour la QR-facture?



Le guide
de la
QR-facture

La QR-facture pour les entreprises

La QR-facture remplacera complètement les bulletins de versement suisses (BVR orange / BV rouges) d'ici le 30 septembre 2022. Nous vous en expliquons les principaux points pour une cheffe ou un chef d'entreprise, et nous vous présentons les prochaines étapes.

De quoi s'agit-il?

Les anciens bulletins de versement orange et rouges seront remplacés par la QR-facture.

Le code QR intégré contient toutes les données relatives au paiement.

Il y aura une période de transition pour les formats actuels.

Ce que vous devez savoir

Le lancement de la QR-facture marque la conversion et la modernisation du trafic des paiements suisse. Les bulletins de versement rouges et orange continueront, dans un premier temps, d'être utilisés parallèlement à la QR-facture. Nous ne savons pas encore combien de temps la place financière suisse conservera les anciens formats. L'introduction de la QR-facture, qui numérise le trafic des paiements pour tous les participants et, par conséquent, en réduit la complexité, présente de nombreux avantages.

Avantages

- Émetteur de factures
 - Facturation simplifiée
 - Impression de la QR-facture sur papier uniforme
 - Meilleure vue d'ensemble des pertes sur débiteurs
 - Plus d'informations sur les crédits
- Destinataire de factures
 - Paiement sur tous les canaux d'ordre
 - Paiement facile par scannage du code QR
 - Suppression ou réduction de la charge de travail de saisie manuelle
 - Toutes les informations de paiement sont déjà intégrées dans le code


Trois variantes de QR-facture

La QR-facture vous permet de répondre aux exigences des émetteurs de factures et des payeurs et de respecter toutes les prescriptions légales et réglementaires. Le Swiss QR Code (avec croix suisse au centre) est lisible électroniquement à l'aide d'un appareil adapté et contient les données relatives au paiement. Celles-ci sont également imprimées sur la section paiement et lisibles sans moyen technique auxiliaire. Trois variantes sont proposées au choix.

1. QR-facture avec QR-IBAN et référence QR

Cette variante reprend les avantages de la procédure BVR et convient aux clients qui souhaitent, en raison de leur infrastructure informatique professionnelle/logiciel de comptabilité, facturer en CHF et EUR et garder à tout moment une vue d'ensemble des paiements reçus et en suspens. Les rentrées de paiement sont mises à votre disposition par voie électronique, ce qui permet un rapprochement automatique des rentrées de paiement avec votre comptabilité débiteurs.


Les rentrées de paiement peuvent être comptabilisées comme crédit unique ou global. La référence QR correspond, dans sa structure, à la référence BVR traditionnelle; les anciens numéros de référence peuvent continuer d'être utilisés en cas de besoin. Le QR-IBAN est l'élément d'identification de la procédure. Le QR-IBAN se distingue par un QR-IID (numéro d'identification de l'établissement) spécifique. Découvrez sous «Comment établir une QR-facture?» ce que vous devez faire pour passer à la procédure avec référence QR.

Récépissé Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017 Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach Monnaie Montant CHF 1 949.75 Point de dépôt	Section paiement  Monnaie Montant CHF 1 949.75 Nom AV1: UV:UltraPay005:12345 Nom AV2: XY:XYService:54321	Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017 Informations additionnelles Ordre du 15 juin 2020 //S1/01/20170309/11/10201409/20/14000000/22/36 958/30/CH106017086/40/1020/41/301 Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach
---	---	---

2. QR-facture sans référence

Cette variante reprend les avantages de l'actuel bulletin de versement rouge et convient aux clients qui ont un faible volume de facturation avec des processus simples dans la gestion des débiteurs. Dans le cadre de cette procédure,


l'IBAN peut être utilisé. Le QR-IBAN n'est pas nécessaire. Les rentrées de paiement sont comptabilisées sur le compte individuellement. Découvrez sous «Comment établir une QR-facture?» ce que vous devez faire pour passer à cette procédure.

Récépissé	Section paiement	Compte / Payable à
<p>Compte / Payable à CH52 0483 5012 3456 7100 0 Fondation monde meilleur Case postale 3001 Berne</p> <p>Payable par (nom/adresse) ┌ ───────────────────┐ └──────────────────┘</p> <p>┌ ───────────────────┐ └──────────────────┘</p> <p>Monnaie Montant ┌ ───┐ CHF └──┘</p> <p>Point de dépôt</p>	 <p>Monnaie Montant CHF ┌ ───┐ └──┘</p>	<p>CH52 0483 5012 3456 7100 0 Fondation monde meilleur Case postale 3001 Berne</p> <p>Payable par (nom/adresse) ┌ ───────────────────┐ └──────────────────┘</p> <p>┌ ───────────────────┐ └──────────────────┘</p>

3. QR-facture avec IBAN et Creditor Reference

La troisième variante permet la Creditor Reference SCOR (Structured Creditor Reference) au format «RF 18 5390 0754 7034», utilisée

notamment dans l'espace européen. Cette référence est une norme ISO; elle est utilisée avec l'IBAN et peut également être utilisée pour les virements SEPA.

Récépissé	Section paiement	Compte / Payable à
<p>Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne</p> <p>Référence RF18 5390 0754 7034</p> <p>Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> <p>Monnaie Montant CHF 1 949.75</p> <p>Point de dépôt</p>	 <p>Monnaie Montant CHF 1 949.75</p> <p>Nom AV1: UV:UltraPay005:12345 Nom AV2: XY:XYService:54321</p>	<p>CH58 0079 1123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Bienne</p> <p>Référence RF18 5390 0754 7034</p> <p>Informations additionnelles Ordre du 15 juin 2020 //S/1/0/1/20170309/11/10201409/20/14000000/22/36 958/30/CH106017086/40/1020/41/301</p> <p>Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach</p>

A titre illustratif.

Explications

De quoi s'agit-il?

QR-IBAN

En cas de paiement avec une référence QR structurée, le QR-IBAN doit être fourni comme indication du compte de crédit. La procédure de paiement avec référence est reconnue par cette identification spéciale de l'établissement financier (QR-IID). Le QR-IBAN ne doit pas être utilisé pour les sorties de paiement.

QR-IID

Le QR-IID est une version très légèrement modifiée de l'identification de l'établissement (IID) du clearing bancaire d'aujourd'hui. Le QR-IID est un numéro compris entre 30 000 et 31 999. Les IBAN définis sur la base de ces QR-IID (QR-IBAN) sont utilisés exclusivement dans la nouvelle procédure avec référence QR dans la QR-facture. Le QR-IID de Credit Suisse (Suisse) SA est le 31 000.

Référence QR

La référence QR correspond à l'actuelle référence BVR et sert, comme jusqu'à présent, au simple rapprochement des factures avec les paiements auprès de l'émetteur de factures. Les numéros de référence de BVR peuvent continuer à être utilisés sans changement. Il convient de noter que la référence QR ne doit être utilisée qu'en combinaison avec le QR-IBAN.

Creditor Reference

La Structured Creditor Reference SCOR a la même fonction qu'une référence QR. Contrairement à la référence QR, elle est utilisée dans le trafic des paiements international. La condition pour l'utilisation de la référence SCOR est l'utilisation simultanée de l'IBAN.



Dans les pages suivantes, nous vous présentons la procédure pour le processus des débiteurs et des créanciers sous forme de check-lists et de graphiques, de sorte que vous pouvez identifier quelle action est encore nécessaire dans votre cas.

Que se passe-t-il avec les anciens formats?

Bulletin de versement rouge (BV)

Caractéristiques	Auparavant	Nouveau	
Commande de formulaire	BV pré-imprimés Credit Suisse commandés au prix unitaire de 0.20 CHF	Les commandes de formulaires pré-imprimés ne sont plus possibles. La QR-facture est conçue de sorte à être créée et envoyée par la voie numérique ou être imprimée sur papier blanc perforé.	QR-facture sans référence
Informations de paiement	Données du débiteur	Données du débiteur	
Inscription en compte des rentrées de paiement	Crédit unique	Crédit unique	
Communications	Possible	Possible	

BVRB Easy

Caractéristiques	Auparavant	Nouveau	
Commande de formulaire	Formulaires pré-imprimés commandés gratuitement auprès du Credit Suisse	Pas de produit successeur direct	Migration nécessaire sur les procédures avec ou sans référence QR
Informations de paiement	Indication du numéro BVRB Easy		
Inscription en compte des rentrées de paiement	Crédit unique		
Communications	Impossible		

BVRB Bank

Caractéristiques	Auparavant	Nouveau	
Commande de formulaire	Formulaires pré-imprimés commandés gratuitement auprès du Credit Suisse	Pas de produit successeur direct	Migration nécessaire sur les procédures avec ou sans référence QR
Informations de paiement	Indication du numéro de référence BVR		
Inscription en compte des rentrées de paiement	Crédit unique ou global		
Communications	Impossible		

BVRB Expert

Caractéristiques	Auparavant	Nouveau	
Commande de formulaire	En cas de besoin, commande gratuite auprès du Credit Suisse des formulaires vierges sur papier	La QR-facture est conçue de sorte à être créée et envoyée par la voie numérique ou être imprimée sur papier blanc perforé.	QR-facture avec référence*
Informations de paiement	Indication du numéro de référence BVR	Indication de la référence QR et du débiteur	
Inscription en compte des rentrées de paiement	Crédit unique ou global	Crédit unique ou global	
Communications	Impossible	Possible	

* Nous vous aiderons volontiers lors de la migration à la QR-facture avec référence. Pour cela, prenez contact avec nos spécialistes.

Check-list pour le destinataire de la facture

De plus en plus d'émetteurs de factures remplacent les bulletins de versement orange et rouges par la QR-facture, et vous devriez donc également être en mesure de les payer. La liste de contrôle suivante vous montrera comment vous y préparer au mieux.

Sans logiciel

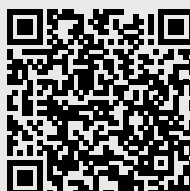
Si vous avez fonctionné jusqu'à présent avec un lecteur de documents, vous devez vérifier si ce dernier sait interpréter les codes QR. Si cela ne fonctionne pas, l'achat d'un nouvel appareil de lecture s'impose. Un lecteur possible est le Pay-Eye de Crealogix, que vous pouvez obtenir à prix préférentiel en tant que client du Credit Suisse.



Avec logiciel

Ce que vous devez faire:

- Vérifiez si votre logiciel PGI peut traiter les QR-factures (par exemple à l'aide de la liste de préparation sur [PaymentStandards.ch](https://www.paymentstandards.ch)). Contactez pour cela directement, si nécessaire, votre partenaire logiciel.



- Vérifiez si votre scanner (lecteur) de justificatifs peut interpréter les codes QR. Désormais, la lecture de toutes les données se fera par le Swiss QR Code.



- Vérifiez la saisie correcte des QR-factures ou des données de paiement dans pain.001 (ordre de paiement) sur le portail de validation de la place financière.



- Vérifiez si votre logiciel PGI transmet correctement vos ordres de paiement sur les canaux de paiement de votre banque (par exemple EBICS, Electronic Banking, Mobile Banking). Si vous avez des questions, contactez nos spécialistes.

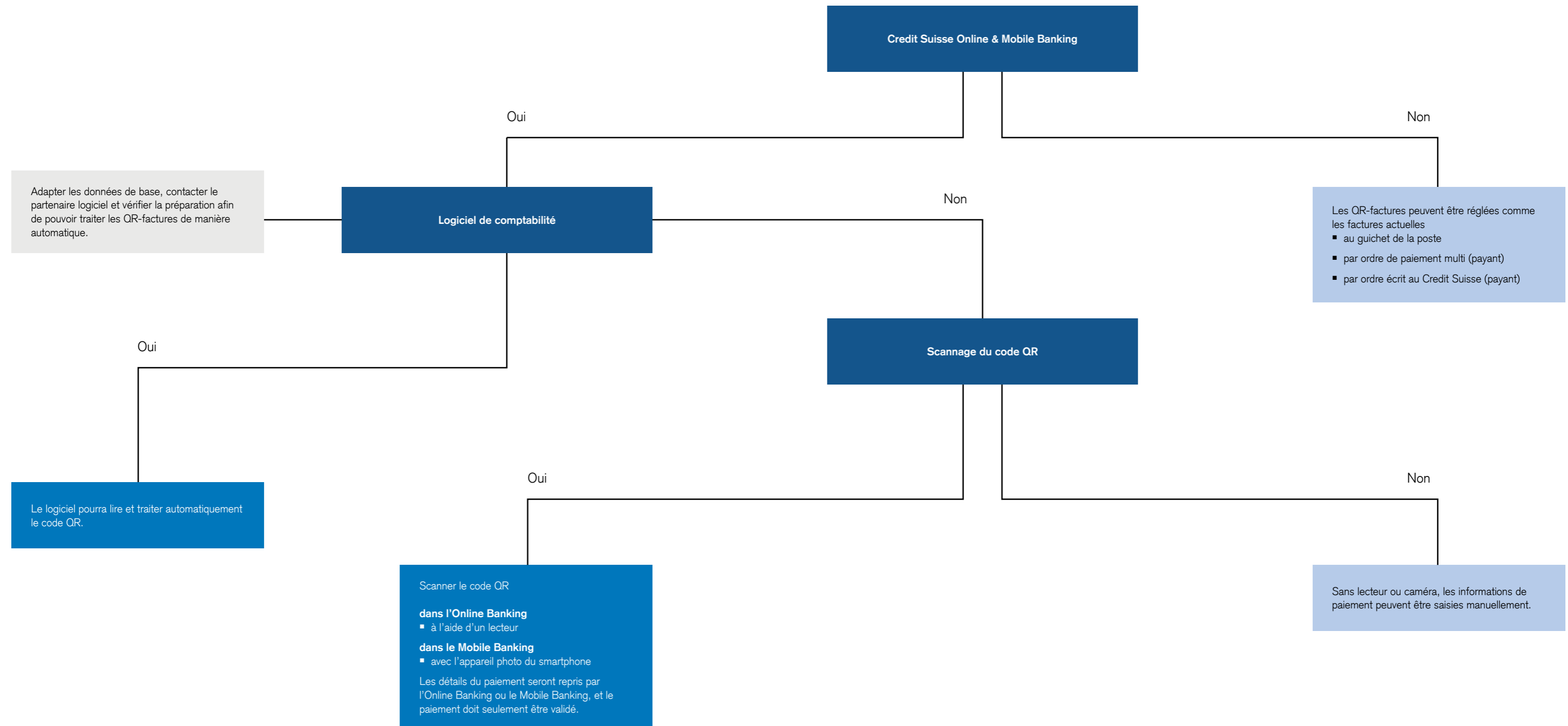
Avec logiciel

Ce que vous devriez faire:

- Vérifiez si votre logiciel PGI fait un rapprochement correct des paiements avec les comptes créanciers.
- Vérifiez dès aujourd'hui les données de base sur vos créanciers. Veillez à ce que les adresses soient (si possible) structurées (champs séparés pour rue, NPA, localité et pays).

Comment payer une QR-facture?

Recommandations pour le destinataire de la facture



Check-list pour le destinataire de la facture

La QR-facture remplacera complètement les bulletins de versement orange et rouges à partir du 30 septembre 2022. La check-list suivante vous présente les principales étapes du processus de migration vers la QR-facture.

Sans logiciel

- Si vous vous décidez pour la procédure sans référence QR, vous pouvez créer les codes QR avec le numéro IBAN existant. Si vous optez pour la procédure avec référence QR, vous avez besoin d'un QR-IBAN. Contactez nos spécialistes afin que nous puissions vous communiquer le QR-IBAN et effectuer le paramétrage (reporting, instructions de comptabilisation) selon vos souhaits.
- Choisissez l'offre que vous souhaitez utiliser pour l'élaboration de vos propres QR-factures:
 - Imprimer la QR-facture avec une solution basée sur le Web (une liste des outils possibles basés sur le Web et validés par la SIX se trouve à l'adresse <https://www.paymentstandards.ch/fr/home/readiness/generators.html>. À une date ultérieure, il sera également possible d'établir directement les QR-factures dans l'Online Banking.)
 - Commander des QR-factures pré-imprimées. Nous partons du principe que différents prestataires sur le marché proposeront des QR-factures pré-imprimées. Le Credit Suisse ne propose pas ce service.

Avec logiciel

Ce que vous devez faire:

- Vérifiez si votre solution de facturation (logiciel PGI) permet l'élaboration de la section paiement, y compris le Swiss QR Code. Vous pouvez savoir si votre solution PGI est prête à générer des QR-factures à l'aide de la liste de [PaymentStandards.ch](https://www.paymentstandards.ch) ou directement auprès de votre partenaire logiciel.



- Veillez à ce que la section paiement avec récépissé à détacher soit perforée, si la QR-facture doit être remise au destinataire sous format papier.

- Vérifiez les données du Swiss QR Code à l'aide du portail de validation centrale de la place financière suisse.



- Vérifiez à l'aide de la matrice si la section paiement avec récépissé est présentée de manière correcte (voir le «Style Guide QR-facture» disponible sur [PaymentStandards.ch](https://www.paymentstandards.ch)).



- Si vous utilisez encore l'enregistrement du crédit BVR de type 3 pour la notification de rentrées de paiement électronique, vous recevrez automatiquement après le passage à la facturation par QR-facture la notification camt.054. Si vous n'utilisez pas l'enregistrement du crédit BVR de type 3, veuillez vous adresser à nos spécialistes pour recevoir le camt.054 (ou si vous préférez, la notification camt.052/camt.053).

Avec logiciel

Ce que vous devriez faire:

- Vérifiez si votre logiciel PGI fait un rapprochement correct entre la facturation et les rentrées de paiement avec les positions des débiteurs. Il existe trois variantes:
 - QR-facture avec QR-IBAN et référence QR
 - QR-facture avec IBAN et Creditor Reference
 - QR-facture avec IBAN sans référence

Testez au moins la ou les version(s) que vous souhaitez utiliser à l'avenir.

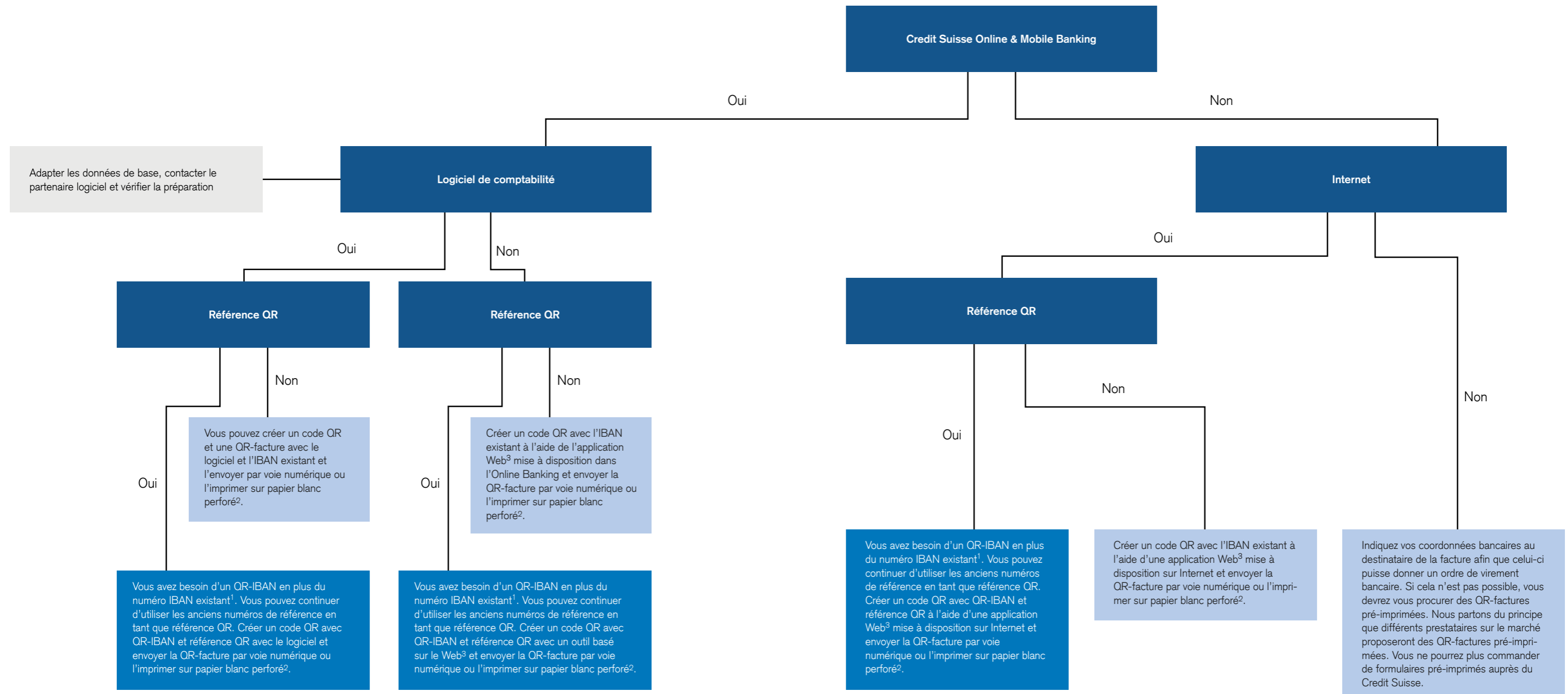
- Veuillez utiliser le champ «Informations de paiement» (selon la définition de la syntaxe Swico sous [swico.ch](https://www.swico.ch) ou celle de votre association sectorielle, si cette dernière a défini une syntaxe) afin que votre partenaire contractuel (débiteur) puisse traiter de manière automatisée votre comptabilité créanciers.



- Vérifiez dès aujourd'hui les données de base sur vos débiteurs. Veillez à ce que les adresses soient (si possible) structurées (champs séparés pour rue, NPA, localité et pays).

Comment établir une QR-facture?

Recommandations pour l'émetteur de la facture



1 Le QR-IBAN vous sera communiqué par nos spécialistes. Contactez-nous afin que nous puissions paramétrer les critères de collecte (reporting, instructions de comptabilisation) selon vos souhaits.

2 Votre imprimeur vous fournira le papier perforé. Vous trouverez une liste des imprimeries possibles à l'adresse www.paymentstandards.ch/fr/home/readiness/printers.html.

3 Une liste des outils basés sur le Web et validés par la SIX est disponible à l'adresse <https://www.paymentstandards.ch/fr/home/readiness/generators.html>.

À une date ultérieure, il sera également possible de créer les QR-factures directement dans l'Online Banking.

Voici quelles sont les prochaines étapes

Pour le destinataire de la facture

- Migrer la comptabilité créanciers et modifier le logiciel de paiement
- Contrôler les données de base des comptes créanciers et compléter avec l'IBAN et, le cas échéant, le QR-IBAN
- Vérifier les appareils de lecture et plates-formes de scannage; s'assurer que matériel et logiciel peuvent lire et traiter les codes QR

Pour l'émetteur de la facture

- Migrer la comptabilité débiteurs et vérifier si le logiciel peut recevoir et traiter les nouvelles notifications (camt)
- Informer le destinataire de la facture de l'utilisation du QR-IBAN
(une annexe de facture est disponible sur credit-suisse.com/qrfacture)

Important pendant la phase de transition

Dans la mesure où la QR-facture utilise la structure de base de la référence BVR, et si la QR-facture n'est pas utilisée correctement en mode parallèle, il se peut que cela donne lieu à des refus de paiement et des écritures erronées. Il est donc important de s'assurer que les paiements avec BVR (numéro de participant et référence BVR) et les paiements avec QR-facture (QR-IBAN et référence QR) sont traités de manière distincte. Par exemple, il faut veiller à ce que les données de base existantes des créanciers ne soient pas écrasées par les données de la QR-facture, ou vice versa.

Demandez conseil maintenant

Avez-vous des questions sur le passage de l'ancien format à la nouvelle QR-facture? Nous serons heureux de vous fournir des conseils et une aide pratique. Prenez contact avec nous!



Sur Internet

Vous trouverez de plus amples informations sur la nouvelle QR-facture sur credit-suisse.com/qrfacture.



Par téléphone

Vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi de la manière suivante:

Clients privés:

de 8h00 à 18h00, au numéro de téléphone +41 (0) 848 880 840*

Clients entreprises:

de 8h00 à 17h00, au numéro de téléphone +41 (0) 800 80 87 50*



Sur place

Prenez rendez-vous dans l'une de nos succursales.

La liste des succursales est disponible en ligne à l'adresse: credit-suisse.com/succursales.

* Veuillez noter que les appels téléphoniques peuvent être enregistrés. En appelant, vous reconnaissez accepter cette pratique.



CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale
CH-8070 Zurich
credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après «CS») avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse accessible à votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Afin de vous fournir des supports marketing concernant nos produits et services, Credit Suisse Group AG et ses sociétés affiliées peuvent traiter vos données à caractère personnel de base (c'est-à-dire les coordonnées personnelles telles que le nom et l'adresse e-mail) jusqu'à ce que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez décider de ne plus recevoir ces documents à tout moment en informant votre conseiller clientèle.

Copyright © 2021 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.

